

Paris, le 6 mai 2025

Débat sur la souveraineté énergétique : le Sénat rappelle le besoin de rester ambitieux sur les énergies renouvelables

A l'occasion du débat sur la souveraineté énergétique organisé ce jour, une majorité de sénateurs ont rappelé la nécessité de développer les énergies renouvelables en parallèle du déploiement du nucléaire. Le ministre Marc FERRACCI a également rappelé la nécessité de pouvoir publier rapidement la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'issue du débat parlementaire afin d'apporter de la visibilité aux filières renouvelables.

Si le discours du Premier ministre n'a pas beaucoup varié depuis son intervention devant l'Assemblée nationale le 28 avril dernier, les interventions de la plupart des sénateurs ont en revanche fait émerger une volonté de ne pas ralentir le déploiement des énergies renouvelables.

Auteur d'une proposition de loi portant son nom et adoptée par les sénateurs en séance le 16 octobre 2024, Daniel Grémillet a par ailleurs indiqué que les grandes lignes de la PPE étaient compatibles avec ce texte.

Plus globalement, les débats de ce jour ont confirmé que les sénateurs ne souhaitent pas s'écarter d'une ligne équilibrée dans laquelle les énergies renouvelables, électriques et thermiques, devront jouer un rôle majeur dans la transition énergétique.

Ce faisant, ils invitent à inscrire la France dans la dynamique très forte observée aujourd'hui partout dans le monde du développement massif des énergies renouvelables.

« La France a des atouts majeurs à faire valoir : une électricité déjà décarbonée dont la production pourra être accrue rapidement afin de chasser les énergies fossiles encore trop dominantes aujourd'hui, mais aussi des filières agricole et forestière fortes capables de produire les bioénergies dont nous aurons besoin dans les secteurs que nous ne pourrions pas électrifier. Nous appelons donc les députés qui seront conduits à se prononcer prochainement sur la proposition de loi du sénateur Grémillet à ne pas brader ces atouts et à maintenir une ambition forte pour les énergies renouvelables » déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [Syndicat des énergies renouvelables](#)